

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 9 février 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir M. PIAN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - M. BORDAT (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Association Léo Lagrange - Atelier de mobilité - Convention d'objectifs et de moyens à conclure avec la Ville

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, la Ville de Dijon a décidé de soutenir l'expérimentation d'une pépinière d'initiative jeunesse sur le territoire communal menée par l'association Léo Lagrange Centre Est.

Ce dispositif a pour but d'apporter une réponse innovante aux besoins d'accompagnement des jeunes à partir d'actions favorisant la mobilité et la prise d'initiatives.

Cette Pépinière d'Initiatives est implantée à la Maison des Associations. Elle s'adresse à l'ensemble des jeunes dijonnais de 14 à 25 ans.

Ce projet apporte aux jeunes dijonnais une réponse adaptée à leurs besoins en permettant un accompagnement spécifique à travers :

➤ la conduite de projets de mobilité nationale, européenne et internationale en coopération avec les structures de quartier, et notamment les sept accueils jeunes dijonnais,

➤ l'accompagnement des initiatives de jeunes dans les quartiers et des projets collectifs ou individuels avec une mobilisation de l'information et des dispositifs existants.

Après trois années de fonctionnement, l'expérience est réussie. En effet, les éléments des bilans 2010 à 2013 démontrent l'intérêt d'un tel dispositif à Dijon :

- la première année, 64 jeunes ont été accompagnés ou mobilisés dans le cadre d'événements en lien avec la mobilité.
- En 2013, ce sont :
 - 294 jeunes qui ont pu bénéficier de ce dispositif,
 - 2 jeunes accueillis en service volontaire européens,
 - 224 jeunes dans le cadre de projets internationaux (projet OFAJ, Programme Européen Jeunesse en Action, chantiers internationaux, FLAIJ, ANCV Soléo, Léonardo Da Vinci),
 - 735 jeunes mobilisés ou rencontrés dans le cadre d'événements locaux.

Afin de consolider ce dispositif, il vous est proposé la passation d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Dijon et l'association. Celle-ci a pour objectif de soutenir le projet de l'association, en cohérence avec les différentes actions municipales menées pour conforter l'engagement des jeunes au niveau local.

Dans le cadre du conventionnement, l'association s'engage à :

- accompagner et soutenir les premiers départs en vacances autonomes et projets citoyens des jeunes dijonnais en France et en Europe,
- encourager le départ et l'accueil de Services Volontaires Européens,
- organiser des séjours avec les jeunes dans des Villes Européennes partenaires,
- mener des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en partenariat avec les établissements scolaires et universitaires dijonnais,
- développer des stages professionnels en Europe pour les jeunes demandeurs d'emploi,
- accompagner des projets autonomes de solidarité internationale.

Ces objectifs sont déclinés sous forme de fiches actions, dans les conditions suivantes :

1/ l'appui aux initiatives des jeunes afin de :

- favoriser l'autonomie des jeunes par la réalisation d'un projet,
- développer des compétences méthodologiques pour la mise en place d'un projet collectif,
- encourager la mobilité des jeunes notamment pour ceux dont les ressources financières sont limitées,
- créer des espaces de vie collective autour d'un projet fédérateur et mobilisateur pour les jeunes,
- promouvoir l'engagement des jeunes et leurs initiatives en organisant notamment des temps de restitution et de valorisation de leurs projets.

2/ l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale afin de :

- promouvoir des activités collectives, solidaires et durables,
- permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble,
- favoriser le développement de l'éducation à la citoyenneté internationale notamment au sein des établissements scolaires de l'Académie de Dijon,
- explorer la dimension internationale du développement durable et faire prendre conscience de la nécessité de construire un monde solidaire, respectueux des droits humains et de l'environnement,
- renforcer la continuité éducative entre les acteurs de l'éducation formelle et populaire,
- fournir aux jeunes des outils de compréhension afin de favoriser la lutte contre l'exclusion et le racisme.

3/ Citoyenneté européenne afin de :

- sensibiliser les jeunes à la citoyenneté européenne,
- permettre l'acquisition de compétences interculturelles,
- renforcer les compétences linguistiques des jeunes,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi Dijonnais,
- faciliter l'intégration des jeunes dans la société au sens large et encourager leur esprit d'initiative,

- se mettre au service d'un projet d'intérêt général porté par une association ou une collectivité territoriale,
- partir seul tout en étant encadré par une organisation et un projet d'accueil.

La ville, pour sa part, s'engagerait à soutenir cette action par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans et le versement d'une subvention annuelle de 62 000 €.

La convention pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction sous réserve de la présentation, par l'association Léo Lagrange Centre Est, d'un rapport d'activités et financier.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association Léo Lagrange, jusqu'au 31 décembre 2017, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre les deux parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 50

Abstention : 8

Ne participe pas au vote : 1